

69

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 16 novembre 2005 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 11***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- WAGNER
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	
LOBSANN :	MME CHALOPPE		
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MM BASTIAN	- MME FISCHER	

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.****Excusés :** MM MORI, APPRILL, KREISS, WALTER, KENNEL, TROG et MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.***3) Assainissement : Rapport d'activités 2004.**

Après avoir distribué le rapport annuel 2004, portant sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement, MM BOCK, KERN, GRISLIN et Melle HAUSBERGER Valérie, nous ont commenté le rapport annuel 2004. D'ailleurs, il est consultable au siège de la Communauté de Communes et en mairie.

Observations du Conseil :

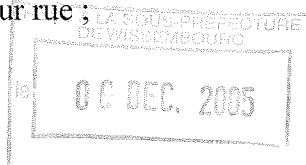
Depuis que la commune de LOBSANN est raccordée au réseau d'assainissement « route de Lobsann », à KUTZENHAUSEN – LAMPERTSLOCH - MERKKWILLER-PECHELBRONN, c'est-à-dire depuis trois ans, le problème des mauvaises odeurs persiste. Le SDEA fera le nécessaire pour y remédier.

Les couvercles des regards d'assainissement qui posent problème (bruit, qualité des tampons vu l'ancienneté) sur l'ensemble des cinq communes devront être signalé auprès du service SDEA par les communes concernées.

Fosses sceptiques : les particuliers ayant des fosses sceptiques non raccordées au réseau d'assainissement sont amenés à se raccorder et à supprimer leur fosse.

Des aides financières apportées à cette action seront étudiées dans le prochain contrat pluriannuel, deux cas de figure se présentent :

- Ceux qui avaient la possibilité de se raccorder dans les règles de l'art au réseau d'assainissement de leur rue ;



- Ceux, dont le réseau existe mais n'était pas raccordé à la STEP, ou qui n'avaient pas de réseau, mais **qui ont payé, quand même, leur redevance d'assainissement.**



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 5 décembre 2005

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

